

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

DECRET

D/95/665 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION ET AFFECTATION DES
SECRETAIRES GENERAUX DE COMMUNES.**

- VU La Loi Fondamentale
VU Le Décret N° 94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994, portant restructuration
du Gouvernement de la République de Guinée ;
VU Le Décret n° 078/PRG/SGG du 23 Août 1994 portant composition partielle
du Gouvernement.

D E C R E T E

ARTICLE 1 ER / : Monsieur **MOHAMED DEEN CAMARA** Chargé de L'Organisation
des Collectivités de la préfecture de DUBREKA est nommé Secrétaire Général de la
Commune de DUBREKA en remplacement de Monsieur ABOUBACAR CONTE, muté;

ARTICLE 2 / : Monsieur **IBRAHIMA FOFANA**, précédemment Secrétaire Général des
Collectivités Décentralisées de la Préfecture de N'Zérékoré est nommé Secrétaire Général de la
Commune de **GUECKEDOU** en remplacement de Monsieur OUSMANE KEITA, muté.

ARTICLE 3 / : Monsieur **FODE ALY KOUYATE** Précédemment Sous-Préfet de
FANGAMADOU Préfecture de Guéckédou est nommé Secrétaire Général de la Commune de
KOUROUSSA en remplacement de Monsieur Abdoulaye THIAM appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 4 / : Monsieur **ABDOULAYE THIAM** Précédemment Secrétaire Général de la
Commune de KOUROUSSA est affecté en la même qualité à **GAOUAL** en remplacement de
Monsieur AMARA BANGOURA, muté.

ARTICLE 5 / : Le Présent Décret qui prend effet pour compter de la date de signature sera
enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 05 AVRIL 1995



LE GENERAL LANSANA CONTE /